



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : âge de la retraite

Question écrite n° 122333

## Texte de la question

M. Olivier Jardé souhaite à nouveau attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la démographie médicale. Le nombre de vocations médicales est en baisse, et une pénurie de médecins est à prévoir. Aussi, il faut encourager les seniors à poursuivre leur activité au-delà de l'âge de la retraite. Néanmoins, les indemnités journalières en cas de maladie sont réduites après soixante-cinq ans, tout comme certaines garanties complémentaires. Aussi, il souhaite savoir les mesures qu'il compte prendre afin d'inciter les médecins à poursuivre leur activité professionnelle au-delà de l'âge de la retraite, dans des conditions financières satisfaisantes au niveau des indemnités journalières et des garanties complémentaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Jardé](#)

**Circonscription :** Somme (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122333

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 2007, page 3906